

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH2205 Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences			
Ancien Code	PERH2B25SHTC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/ /Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EHB2250		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Benoît AMEZ (amezb@helha.be) Sophie KILESSE (kilesses@helha.be) Stéphanie CHAPELLE (chapelles@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Thierry CUVELIER (cuvelier@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) HELHa Loverval Samir ABI (abis@helha.be) Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise au développement d'une attitude professionnelle de collaboration entre pairs dans l'optique de création de dispositifs d'enseignement à destination d'élèves de l'enseignement secondaire.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAIS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Sous Compétence 2.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

- 2.1.1 S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations

Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur

- évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
- 3.5.5 la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage :

- planifier et organiser un travail collaboratif en vue de produire un dispositif d'apprentissage à destination d'élèves du Tronc commun
- mobiliser les bases de la démarche en FHGES et leur transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- maîtriser le vocabulaire, les contenus disciplinaires et didactiques pertinents pour la réalisation du dispositif d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH2B25SHTCA	Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine	22 h / 1 C
PERH2B25SHTCB	Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine	22 h / 1 C
PERH2B25SHTCC	Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH2B25SHTCA	Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine	10
PERH2B25SHTCB	Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine	10
PERH2B25SHTCC	Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences précitées.

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les fiches descriptives jointes.

5. Cohérence pédagogique

L'investissement des étudiants dans le travail collaboratif, autour d'une thématique commune aux trois disciplines du référentiel FHGES, permet de développer le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loveral@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine			
Ancien Code	13_PERH2B25SHTCA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEHB2251		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise au développement d'une attitude professionnelle de collaboration entre pairs dans l'optique de création de dispositifs d'enseignement à destination d'élèves de l'enseignement secondaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même de :

- planifier et d'organiser un travail collaboratif en vue de produire un dispositif d'apprentissage à destination d'élèves;
- mobiliser les bases de la démarche en FHGES et leur transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun;
- maîtriser le vocabulaire, les contenus disciplinaires et didactiques pertinents pour la réalisation du dispositif d'apprentissage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- En lien avec les référentiels du tronc commun en FHGES, avec un focus particulier sur le processus de mondialisation;
- Les éléments constitutifs d'une préparation de leçon;
- Les différentes facettes du travail collaboratif.

Démarches d'apprentissage

La mise en place des savoirs, savoir-faire et compétences visés par les acquis d'apprentissage se fait sur la base d'activités individuelles ou collaboratives lors de périodes en présentiel ou en autonomie. Ces activités seront alternées avec des temps de structuration des connaissances ou de clarification des savoirs, savoir-faire et compétences visés.

Les étudiants sont amenés lors de ces différents temps à prendre des notes afin de compléter les supports de cours mis à leur disposition.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments

d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours. La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Les supports de cours (dossiers documentaires, diaporamas, articles...) sont mis à la disposition de l'étudiant sur ConnectEd.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

mis en ligne sur ConnectEd : supports numériques, notes de cours, liens vers des sites et articles de référence, consignes...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Lors de l'évaluation, l'étudiant est appelé à démontrer l'acquisition des acquis d'apprentissage suite à la réalisation par les étudiants d'un projet collaboratif.

Principe : à partir d'une situation mobilisatrice commune, les étudiants, de manière collaborative, développent et présentent leur transposition didactique à partir des démarches et contenus disciplinaires du cours d'histoire permettant la mise en oeuvre du référentiel de FHGES.

Chaque AA constitutive de l'UE faisant l'objet d'un examen distinct, la cote finale de l'UE correspondra à la moyenne arithmétique pondérée des cotes obtenues dans les différentes épreuves à condition que la partie de l'examen portant sur la théorie, la didactique et la réflexion soit réussie à raison de 50%. Si ce n'est pas le cas, l'UE sera en échec. En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse de l'UE. L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les travaux à réaliser dans le cadre de cette UE, l'usage de l'intelligence artificielle telle que ChatGPT doit respecter la charte de l'école à ce propos, sauf indications d'un des intervenants.

Dans les travaux et examens, tout plagiat avéré sera sanctionné par la mention "Fraude, FR" et pourra faire l'objet d'une mention dans le dossier disciplinaire de l'étudiant.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et le responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loveral@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine			
Ancien Code	13_PERH2B25SHTCB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEHB2252		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	23 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Samir ABI (abis@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise au développement d'une attitude professionnelle de collaboration entre pairs dans l'optique de création de dispositifs d'enseignement à destination d'élèves de l'enseignement secondaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- De planifier et d'organiser un travail collaboratif en vue de produire un dispositif d'apprentissage interdisciplinaire à destination d'élèves du Tronc commun
- De mobiliser les bases de la démarche en FHGES et leur transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De maîtriser le vocabulaire, les contenus disciplinaires et didactiques pertinents pour la réalisation du dispositif d'apprentissage

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus sont en lien avec:

- les différentes facettes du travail collaboratif
- la construction d'un dispositif d'apprentissage interdisciplinaire.

Démarches d'apprentissage

Lors de cette UE, les étudiant.e.s s'exercent à la création de dispositifs d'enseignement de manière collaborative en mettant en œuvre une approche interdisciplinaire. Cette UE est une opportunité pour apprendre les spécificités de l'approche interdisciplinaire (et pas uniquement pluridisciplinaire telle qu'elle est suggérée par la démarche d'investigation proposée dans le référentiel).

Par groupes, les étudiant.e.s produiront un dispositif d'enseignement portant sur un des thèmes du référentiel du Tronc commun, en mobilisant, dans un cadre interdisciplinaire, des aspects disciplinaires prévus dans le référentiel. Cette approche permet également de parfaire les connaissances disciplinaires des étudiant.e.s.

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors de la formation, des étapes de la production finale sont fixées. Ces étapes sont autant d'occasions d'évaluations formatives et non formelles qui permettent à l'étudiant de se situer par rapport à ce qui est attendu, de poser des questions pour lever les éventuels obstacles et d'ajuster, le cas échéant, sa manière d'apprendre.

La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

- Les manuels disponibles à la bibliothèque sur la pluri, la multi, la trans et l'interdisciplinarité.
- Enseignement.be. (2022). Les référentiels du tronc commun ». Consulté en septembre 2024 sur <http://enseignement.be/index.php?page=0&navi=190>
- Keersmaecker ML, Detry A, Dufays JL. (2014). Interdisciplinarité en sciences humaines, huit disciplines, cinq projets pédagogiques. De Boeck
- Portail de la Direction de l'Enseignement Secondaire pour les sciences humaines. (S.D.) <https://fesec.scienceshumaines.be/>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be/>
- Plateforme de l'établissement : <https://connected.helha.be/>

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se déroulera de la manière suivante au Q2 :

Conception d'un projet (40 %) : L'évaluation sera fondée sur l'engagement actif de l'étudiant·e dans la conception en groupe d'un projet interdisciplinaire de voyage destiné à un groupe d'élèves du secondaire. Les modalités pratiques seront précisées lors du cours.

Examen écrit (60 %) : L'examen comportera deux parties. La première portera sur les notions abordées au cours relatives à la mise en œuvre de la pédagogie du projet dans un cours de géographie. La seconde consistera en une analyse critique de la dimension pédagogique d'un projet interdisciplinaire de voyage proposé par un·e enseignant·e à des élèves du secondaire.

Au Q3, l'évaluation consistera uniquement en un examen écrit.

La cote finale de l'UE correspondra à la moyenne arithmétique pondérée des cotes obtenues dans les différentes épreuves à condition que la partie de l'examen portant sur la théorie, la didactique et la réflexion soit réussie à raison de 50%. Si ce n'est pas le cas, l'UE sera en échec. En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse de l'UE. L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	40		
Période d'évaluation			Exe	60	Exe	100

Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de

l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée. Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loveral@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Mettre en oeuvre le travail collaboratif en sciences humaine			
Ancien Code	13_PERH2B25SHTCC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEHB2253		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Samir ABI (abis@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise le développement d'une attitude professionnelle de collaboration entre pairs dans l'optique de création de dispositifs d'enseignement à destination d'élèves de l'enseignement secondaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- De planifier et d'organiser un travail collaboratif en vue de produire un dispositif d'enseignement à destination d'élèves du Tronc commun ;
- De mobiliser les bases de la démarche en FHGES et leur transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun ;
- De maîtriser le vocabulaire, les contenus disciplinaires et didactiques pertinents pour la réalisation du dispositif d'enseignement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les modes de travail collaboratif.
- La conception et la mise en oeuvre de dispositif d'enseignement autour de la pédagogie du projet à destination d'élèves du secondaire.
- L'exploitation didactique d'un projet comme démarche d'enseignement / apprentissage pour des élèves du secondaire.

Démarches d'apprentissage

Les étudiant·e·s sont amené·e·s à concevoir et réaliser en groupe des projets à caractère social ou économique, en lien avec les thèmes du référentiel du tronc commun en sciences sociales et sciences économiques. Ils devront, à l'issue du projet, procéder individuellement à une analyse réflexive de leur contribution et une analyse didactique de l'apport des activités menées en termes d'apprentissage pour les élèves du secondaire.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés par la réalisation des projets se construira à travers des activités individuelles et collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs.

Selon les opportunités, des interventions de personnes ressources et des sorties sur le terrain viendront enrichir le parcours. Les étudiants sont acteurs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidue.

Les travaux dirigés permettent d'évaluer l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés, le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable. La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Manuels disponibles à la bibliothèque autour de la pédagogie du projet.
Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

les publications sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se déroulera de la manière suivante au Q2 :

Conception d'un projet (40 %) : L'évaluation sera fondée sur l'engagement actif de l'étudiant·e dans la conception en groupe d'un projet à dimension social ou économique. Les modalités pratiques seront précisées lors du cours.

Examen écrit (60 %) : L'examen comportera deux parties. La première portera sur les notions abordées au cours relatives à la mise en oeuvre de la pédagogie du projet dans un cours de sciences sociales ou sciences économiques. La seconde consistera en une analyse critique de la dimension pédagogique d'un projet social ou économique proposé par un·e enseignant·e à des élèves du secondaire.

Au Q3, l'évaluation consistera uniquement en un examen écrit.

La cote finale de l'UE correspondra à la moyenne arithmétique pondérée des cotes obtenues dans les différentes épreuves à condition que la partie de l'examen portant sur la théorie, la didactique et la réflexion soit réussie à raison de 50%. Si ce n'est pas le cas, l'UE sera en échec. En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse de l'UE. L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	40		
Période d'évaluation			Exe	60	Exe	100

Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de

l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée. Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).